

**SUGGESTIONS DE THÈMES D'ÉTUDE ET DE SUJETS DE RÉUNION POUR L'EXAMEN
DE LA *LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)***

**PRODUIT POUR LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

Tim Williams
Division des sciences et de la technologie

Le 31 mai 2006



Bibliothèque
du Parlement

Library of
Parliament

**Service d'information et
de recherche parlementaires**



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SUGGESTIONS DE THÈMES D'ÉTUDE ET DE SUJETS DE RÉUNION POUR L'EXAMEN DE LA *LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)*

INTRODUCTION

Dans les tableaux suivants sont rassemblés un certain nombre de suggestions de thèmes d'étude et de sujets de réunion visant à organiser l'examen réglementaire de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE). Dans le premier tableau figurent six suggestions de thèmes d'étude généraux, chacune accompagnée de questions plus spécifiques pouvant faire l'objet de discussions. Dans le second tableau figurent des suggestions de sujets pouvant faire l'objet de réunions; douze de ces réunions reprennent les thèmes et les questions définis dans le premier tableau. À l'automne, ces douze réunions sont réparties sur 11 semaines de séance au calendrier permettant une possibilité de 22 réunions au total. Cette proposition devrait donc laisser suffisamment de flexibilité pour ajouter quelques réunions supplémentaires sur la LCPE, une fois achevée l'étude du rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable et après considération de toute autre question d'importance qui pourrait surgir.

**SUGGESTIONS DE THÈMES D'ÉTUDE POUR L'EXAMEN
DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)**

THÈMES	QUESTIONS SPÉCIFIQUES
A. Mesurer le succès de la <i>Loi</i> en matière de prévention de la pollution	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les objectifs fixés par la LCPE et comment les résultats obtenus sont-ils mesurés? 2. Comment mieux informer les Canadiens de l'état de l'environnement? 3. Comment améliorer le suivi des expositions aux substances toxiques?
B. Actions menées au niveau international	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles ont été les mesures prises par d'autres gouvernements en matière de gestion des substances toxiques, et quelles leçons le Canada pourrait-il en tirer?
C. Évaluation des substances	<ol style="list-style-type: none"> 1. La <i>Loi</i> doit-elle être modifiée afin de prendre en compte les différences de toxicité intrinsèque et d'emploi des produits chimiques? <ul style="list-style-type: none"> ▪ emploi du terme « toxique » ▪ produits chimiques régis par la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> ▪ dioxyde de carbone 2. Comment le gouvernement doit-il gérer les substances identifiées lors de l'évaluation de la Liste intérieure des substances? 3. Quelles dispositions de la <i>Loi</i>, et quelles modalités de sa mise en œuvre, peut-on modifier afin de réduire le temps requis pour une évaluation? 4. Comment faire en sorte que ces évaluations prennent en compte les populations et les écosystèmes fragiles? 5. La <i>Loi</i> doit-elle permettre d'entériner les évaluations de risques effectuées par d'autres gouvernements? 6. Comment doit-on appliquer le principe de prudence à l'évaluation de ces substances? 7. Quelles informations le gouvernement doit-il exiger de l'industrie, et qui doit évaluer ces informations? 8. Quel degré de divulgation auprès du public devrait-on adopter au regard de ces données et de leur analyse? 9. À qui doit incomber la charge de la preuve?

THÈMES	QUESTIONS SPÉCIFIQUES
D. Gestion des substances	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les outils adaptés à la gestion des substances présentant divers risques pour l'environnement et pour la santé humaine? 2. Quelles dispositions de la <i>Loi</i>, et quelles modalités de sa mise en œuvre, peut-on modifier afin de réduire le temps requis pour que ces outils de gestion soient mis en place une fois que la substance a été évaluée? 3. Qu'entend-on par quasi-élimination (et, incidemment, par limite de dosage) et comment cette dernière peut-elle être mise en pratique? 4. Comment doit-on appliquer le principe de prudence à la gestion de ces substances? 5. Doit-on renforcer l'application de la <i>Loi</i>? 6. Les dispositions relatives à la Participation du public (actions au civil) doivent-elles être améliorées?
E. Coopération avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rôle du Comité consultatif national, tout particulièrement au regard du Conseil canadien des ministres de l'environnement, et comment peut-il être amélioré? 2. Comment le point de vue des peuples autochtones peut-il être mieux intégré aux processus de prise de décisions? 3. Quel est le rôle des accords d'équivalence, et comment en tirer le meilleur parti?
F. Coopération interministérielle et chevauchement législatif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les rôles des différents ministères sont-ils suffisamment clairement définis pour que chacun d'entre eux s'acquitte des tâches correspondant à son expertise et à ses capacités particulières? 2. Le texte de la LCPE, ainsi que les liens existant entre cette dernière et d'autres lois fédérales relatives à la gestion des substances toxiques, sont-ils suffisamment clairs, d'un point de vue législatif, pour garantir un contrôle efficace des substances toxiques au niveau fédéral?

**PROPOSITION DE CALENDRIER DES RÉUNIONS RELATIVES À L'EXAMEN
DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)**

RÉUNIONS	SUJETS	QUESTIONS
1	C. Évaluation des substances D. Gestion des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Application du principe de prudence à l'évaluation et à la gestion des substances
2	A. Mesurer le succès de la <i>Loi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteintes des objectifs de la LCPE • Fonctionnement du service de rapports sur l'environnement et suivi des résultats
3	B. Actions menées au niveau international C. Évaluation des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles leçons peut-on tirer des mesures prises par d'autres gouvernements? • La LCPE doit-elle entériner les décisions internationales?
4	C. Évaluation des substances D. Gestion des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des délais d'évaluation et de mise en place des outils de gestion
5	C. Évaluation des substances D. Gestion des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre la quasi-élimination (et, incidemment, de la « limite de dosage »)
6	C. Évaluation des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des populations et des écosystèmes fragiles
7	C. Évaluation des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des substances ayant différentes toxicités intrinsèques, emploi du terme « toxique » • Règlements applicables aux substances régies par la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> (liste des substances commercialisées, voir aussi la réunion 10 – clarté de la législation) • Que faire des résultats de l'évaluation de la Liste intérieure des substances?
8	C. Évaluation des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles informations doit-on exiger? • Quelles informations doivent être divulguées au public? • La charge de la preuve doit-elle incomber à l'industrie ou au gouvernement?

RÉUNIONS	SUJETS	QUESTIONS
9	D. Gestion des substances	<ul style="list-style-type: none"> • Comment renforcer l'application de la <i>Loi</i>? • Les dispositions relatives à la Participation du public (actions au civil) doivent-elles être modifiées? • Quels sont les meilleurs outils d'application (règlements, directives, plans de prévention de la pollution, etc.)
10/11	E. Coopération avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Point de vue des peuples autochtones • Comité consultatif national • Accords d'équivalence • Conseil canadien des ministres de l'environnement
12	F. Coopération interministérielle et chevauchement législatif	<ul style="list-style-type: none"> • Les rôles des différents ministères sont-ils suffisamment clairement définis? • La législation est-elle claire?
13		
14		
15		